

Pris en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral E-2015-99 du 11 mai 2015 portant Règlement Particulier de Police de la navigation, sur la rivière non domaniale CÉLÉ dans le département du LOT.

Cahors, le 22 juin 2021

RIVIERE CELE

Section de voie : Espagnac-Sainte-Eulalie - Sauliac
Navigation

DDT46 / 2021 / n° 01

SUITE AUX DERNIERS ÉVÉNEMENTS ORAGEUX

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

LES USAGERS DE LA RIVIÈRE CÉLÉ

**DE LA PRÉSENCE D'ARBRES TOMBÉS DANS LE LIT DE LA
RIVIÈRE QUI EMPÊCHENT TOUTE NAVIGATION SUR LA SECTION
COMPRISE ENTRE MONTEIL ET SAULIAC, LIEU-DIT « LE PAPETIER »**

**DEMANDE A TOUS LES USAGERS LA PLUS GRANDE VIGILANCE
SUR CETTE PORTION DE RIVIÈRE**

LE RETRAIT DE CES ARBRES SERA PROCHAINEMENT RÉALISÉ

Commentaire


Demande aux loueurs d'informer leur clientèle ; Rappelle que le parcours canoë-kayak n'est pas sécurisé et que la navigation sur la rivière s'effectue aux risques et périls de l'utilisateur.

Toute personne ayant connaissance d'un danger pour la navigation canoë-kayak est priée de le signaler au Syndicat en téléphonant au 05 65 11 47 65.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Syndicat Mixte Célé Lot Médian :**
Tél : 05 65 11 47 65
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DRF et Navigation

Christine DEBONS

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : jusqu'à nouvel avis.

